Relevé de notes non officiel de l'UQAM

Marche à suivre

Vous le trouvez dans votre Portail étudiant. Si ce document est demandé pour la constitution de votre dossier de candidature, vous devez le joindre, **même si vous débutez votre programme et que vous n'avez pas encore de moyenne.**

Le relevé de notes fait état de vos **résultats académiques passés,informe sur votre cheminement** et **confirme l'inscription à des cours ou à des activités** de formation pour le trimestre en cours. Ainsi, généralement, peu importe si vous avez cumulé des crédits dans votre programme d'études, vous devez fournir le relevé de notes pour vos études actuelles. Dans certains cas, vous devez fournir un document officiel, dans d'autres cas, non.